

# La charte de déontologie



□ Découvrez la charte déontologique pour la prestation de ventes éligibles au CPF par les Acteurs de la compétence. Délivrants des formations éligibles au CPF, éclairant les consommateurs qui souhaitent mobiliser leur CPF, promouvant le développement d'une offre de qualité et garantissant une relation de confiance basée sur le consentement libre et éclairé du consommateur.

N'attendez plus et consultez la charte de Acteurs de la Compétence !

Elle éclaire les consommateurs dans leurs choix de formation lorsqu'ils mobilisent leur CPF et s'appuie sur les règles de droit s'appliquant à la profession et les conditions générales d'utilisation (CGU) de MonCompteFormation.

□ Toutes les infos à retrouver [ici](#)